



Licenciement accepté par contrainte

Par **Lilou**, le **29/06/2009** à **20:26**

Bonjour,

J'étais en contrat de professionnalisation dans une entreprise de bâtiment. Il y a un mois de cela, il y a eu le vol du téléphone portable du client sur le chantier où je me trouvais (sachant qu'il y avait 4 roumains, ton chef de chantier, et toi, et peut être des déménageurs qui sont aussi passé dans la journée). Suite à cela, je suis mis en mise à pied conservatoire en attente de sanction disciplinaire.

Je fais quelques recherches, je réunis tous les papier pour obtenir l'aide du service juridique de la GMF, qui pouvait prendre la situation en main. Pendant ce temps, mon patron me propose un licenciement à l'amiable que je refuse pensant aller au prud'homme.

Cependant, mon patron l'a su, pour éviter tout problème juridique il m'envoie un recommandé en me disant de revenir travailler ce matin : ce que je fais.

Habitant très loin de mon lieu de travail, je dormais donc avant ce conflit la semaine chez mon patron qui est mon cousin, ainsi sur mon contrat est marqué son adresse. Pour m'obliger à démissionner, il refuse de me loger. Ainsi, j'ai été obligé d'accepter le licenciement. Je suis donc maintenant au chômage et j'aimerais savoir si il n'y a pas un moyen de se retourner puisque je me suis retrouvé contraint d'accepter le licenciement ?